



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2026

N°**2**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 41
Représentés : 11
Absents : 1

Ayant voté pour : 41
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 3
Ne prenant pas part
au vote : 8

**OBJET : DÉSIGNATION DES ÉLUS
REPRÉSENTANT LA VILLE DE COLOMBES AU
SEIN DES INSTANCES DIRIGEANTES
D'ASSOCIATIONS**

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-33,

Vu les articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

Vu les statuts des associations « L'AVANT-SEINE », « MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE », « CSC EUROPE », « CSC DES FOSSES-JEAN », « CSC DU PETIT-COLOMBES », « MISSION LOCALE DE COLOMBES »

Considérant la nécessité de désigner les représentants de la Ville habilités à siéger au sein de ces instances,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article unique : autorise les élus suivants à siéger au sein des Conseils d'Administration des associations au nom de la Ville de Colombes et par délégation de M. le Maire :

- Théâtre de l'Avant-Seine : Mme HOAREAU (suppléante : Mme LEMAINQUE) et M. PIAN
- Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) : Mme HOAREAU (suppléante : Mme LEMAINQUE) & M. PIAN
- Centre Social et Culturel des Fossés-Jean : Mme HOAREAU et Mme LEMAINQUE
- Centre Social et Culturel Europe : Mme HOAREAU et Mme LEMAINQUE
- Centre Social et Culturel Petit-Colombes : Mme HOAREAU et Mme LEMAINQUE
- Mission Locale : Mme HOAREAU et Mme LEMAINQUE.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 15 juillet 2026 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 13 juillet 2026

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20260707-22904-DE-1-1

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.
GIACOMONI Joakim

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.